

GUIDE DES ÉTUDES

Département de Géographie et Aménagement



Organisation pédagogique des études

Licence 2ème année

ANNÉE 2025 – 2026



Objectifs de la Licence de Géographie

Découvrez une formation enrichissante en Géographie et Aménagement à l'ULCO, conçue pour vous offrir une solide culture géographique tout en développant vos compétences analytiques et professionnelles. Notre programme vous prépare à comprendre et à interagir avec les défis spatiaux et environnementaux de notre monde.

Ce que vous allez apprendre :

- **une culture géographique complète** : explorez les principaux domaines de la géographie humaine et physique, y compris l'analyse spatiale, la géopolitique, la géomorphologie, et bien plus encore ;
- **les interactions dans l'aménagement et l'environnement** : développez votre capacité à analyser les interactions entre les milieux naturels et les activités humaines, et maîtrisez les concepts d'aménagement du territoire et d'analyse environnementale à différentes échelles ;
- **des compétences universitaires et techniques** : acquérez les méthodes de travail universitaires essentielles, telles que la recherche bibliographique, la dissertation, et le commentaire de documents ; vous apprendrez également à utiliser des outils techniques modernes comme les SIG (Systèmes d'Information Géographique) et la télédétection.

Une solide préparation professionnelle :

Nous mettons un accent particulier sur votre future carrière avec des opportunités de pré-professionnalisation tout au long de vos études :

- découverte des métiers liés à la géographie ;
- stages d'observation en école, en association, ou dans des collectivités territoriales et services de l'État.

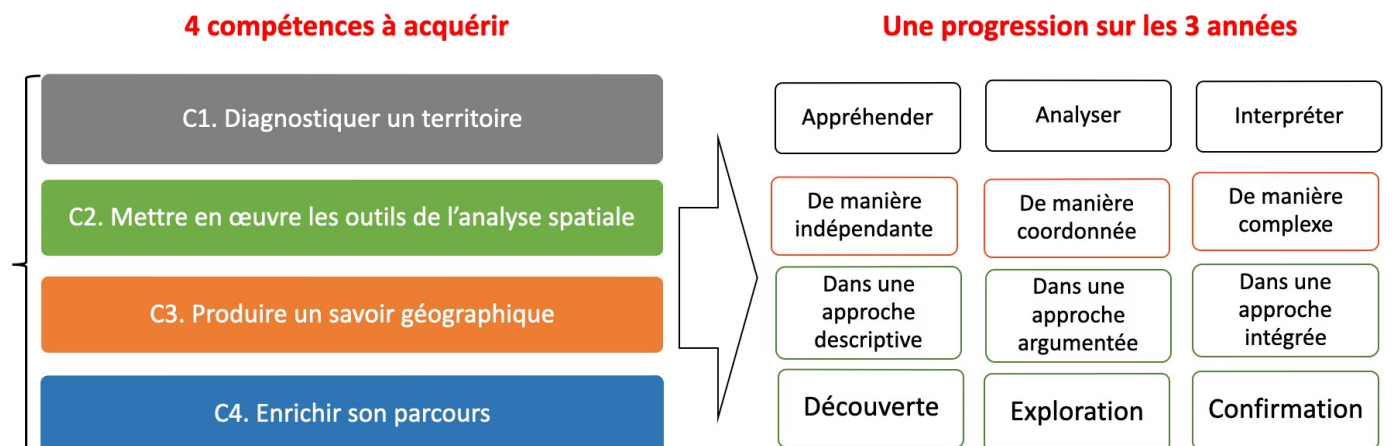
À l'issue de cette licence, vous serez équipé pour aborder les défis professionnels avec confiance et compétence, prêt à faire un impact dans le monde de la géographie et de l'aménagement.

Compétences générales visées par la Licence de Géographie

Cette Licence a pour but de former des individus autonomes, capables de travailler seuls ou en équipe pour analyser des problèmes liés à la Géographie, à l'aménagement du territoire et à la gestion de l'environnement. Grâce à cette formation, vous développerez un ensemble de compétences clés :



L'organisation de la Licence autour de 4 grands blocs de compétences (UE)



Calendrier universitaire 2025/2026

Pré-rentree : **Mardi 2 septembre 2024** L1 : 14h, L2 : 15h30, L3 : 16h

1er semestre

Démarrage des cours : lundi 8 septembre 2025

Interruption des cours : du 26/10/24 après les cours au 04/11/24 au matin

Fin du premier semestre : le vendredi 5 décembre 2025

Semaine de révisions : du lundi 8 au jeudi 11 décembre 2025

Examens du 1er semestre : Du vendredi 12 au vendredi 19 Décembre 2025

Vacances de Noël : du 20 décembre après les cours au lundi 5 janvier matin

2nd semestre

Stage obligatoire en L3 : du 5 au 23 janvier 2026

Reprise des cours : L1 / L2 : Lundi 19 janvier ; L3 : Lundi 26 janvier

Vacances d'Hiver : du 21 février après les cours au lundi 2 mars matin

Vacances de Pâques : du 11 avril après les cours au lundi 27 avril matin

Soutenances de stage L3 : vendredi 27 mars 2026

Fin du deuxième semestre : Vendredi 30 avril 2026

Semaine de révision : du 4 au 15 mai 2026

Examens du second semestre : du lundi 18 au vendredi 22 mai 2026

Voyage études L3 Géo : Semaine du 4 au 10 mai 2026

Délibérations de la 1ère session : Semaine du 8 juin 2026

SESSION 2

Examens de la 2nde session : du 22 au 26 juin 2026

Délibérations de la 2nde session : Semaine du 29 juin 2026

AUTRES DATES

1) Préalables à l'inscription (validation des études, gestion des candidatures en ligne), période de candidatures :

Filières non sélectives : Licence 1/2/3 et Master 2	Période 1 Du lundi 03/03/2025 Au vendredi 27/06/2025	Période 2 Du lundi 18/08/2025 Au dimanche 07/09/2025
Filières sélectives : DU, DEUST 1 et 2, LP	Du lundi 03/03/2025 Au vendredi 27/06/2025	Du lundi 18/08/2025 Au dimanche 07/09/2025
Filières sélectives : Master 1	Portail Master 1 : Phase 1 : du mardi 25/02/2025 au lundi 24/03/2025 Phase complémentaire : du mardi 17/06/2025 au lundi 23 juin 2025	

Etudes en France (étudiants internationaux hors UE) – Pour information

	DAP (L1)	Hors DAP
Période	Du mardi 01/10/2024 Au mercredi 15/01/2025	Du mardi 01/10/2024 Au : selon ambassades
Recevabilité (limite instruction SCAC)	Jusqu'au mardi 01/04/2025	Jusqu'au mardi 01/04/2025

2) Périodes d'Inscription (sous réserve des contraintes techniques) :
 Inscription dématérialisée en partie : Fermeture établissement : du vendredi 25/07 au soir au lundi 18/08/2025 matin

	Période 1	Période 2
Inscriptions dématérialisées Primo-entrants (y compris internationaux) et réinscription ULCO)	Du vendredi 04/07/2025 au mardi 22/07/2025	Du lundi 18/08/2025 Au vendredi 03/10/2025 (cas particuliers, désistement, acceptation tardive notamment)
Portail Master 1 (hors alternance)	Du vendredi 04/07/2025 au mardi 22/07/2025	Du lundi 18/08 au vendredi 03/10/2025
Inscriptions sur chaînes Auditeurs libres ; étudiants sans carte bleue ; primo-entrants ISCID CO, HDR...		Du lundi Au vendredi 03/10/2025

Fermeture serveur inscription : du mardi 22/07/2025 minuit au dimanche 17/08/2025 minuit

3) Calendrier des formations

- Du lundi 01/09/2025 au mercredi 30/09/ 2026

Précisions : soutenances de stages, session 2 et jury devront avoir lieu avant le 30/09/2026

- Parcours LAS A2U : remontée des notes avant le : à venir (à l'UPJV)

4) Interruption pédagogique et périodes de vacances proposées



5) Calendrier des examens du CLES 2025/2026

- **CLES B2 Anglais** : vendredi 14 novembre 2025
- **CLES B1 Anglais** : jeudi 15 janvier 2026 et vendredi 6 mars 2026
- **CLES B2 Allemand et Espagnol** : mardi 20 janvier 2026
- **CLES B1 Allemand et Espagnol** : jeudi 5 mars 2026
- **CLES C1 Anglais** : jeudi 4 juin 2026

6) Apprentissage

- **Mardi 14 octobre 2025** : Séminaire d'accueil des maîtres d'apprentissage
- **Mardi 17 mars 2026** : Job dating alternance - Dunkerque
- **Mardi 24 mars 2026** : Job dating alternance - Saint Omer
- **Mardi 31 mars 2026** : Job dating alternance - Calais
- **Mardi 09 juin 2026** : Job dating alternance – Boulogne-sur-Mer

Vie Étudiante

A) Commission FSDIE, Aide aux Associations :

- Lundi 13 octobre 2025
- Jeudi 11 décembre 2025
- Lundi 9 février 2026
- Lundi 30 mars 2026
- Lundi 8 juin 2026

B) Commission FSDIE, Aide Sociale :

- Lundi 6 octobre 2025
- Lundi 1 décembre 2025
- Lundi 2 février 2026
- Lundi 23 mars 2026
- Lundi 15 juin 2026

C) Commission Consultative Handicap :

Dates à venir

D) CVEC – Appel à Projets :

- Jeudi 11 décembre 2025
- Lundi 1er juin 2026

E) Commission Valorisation de l'Engagement Etudiant :

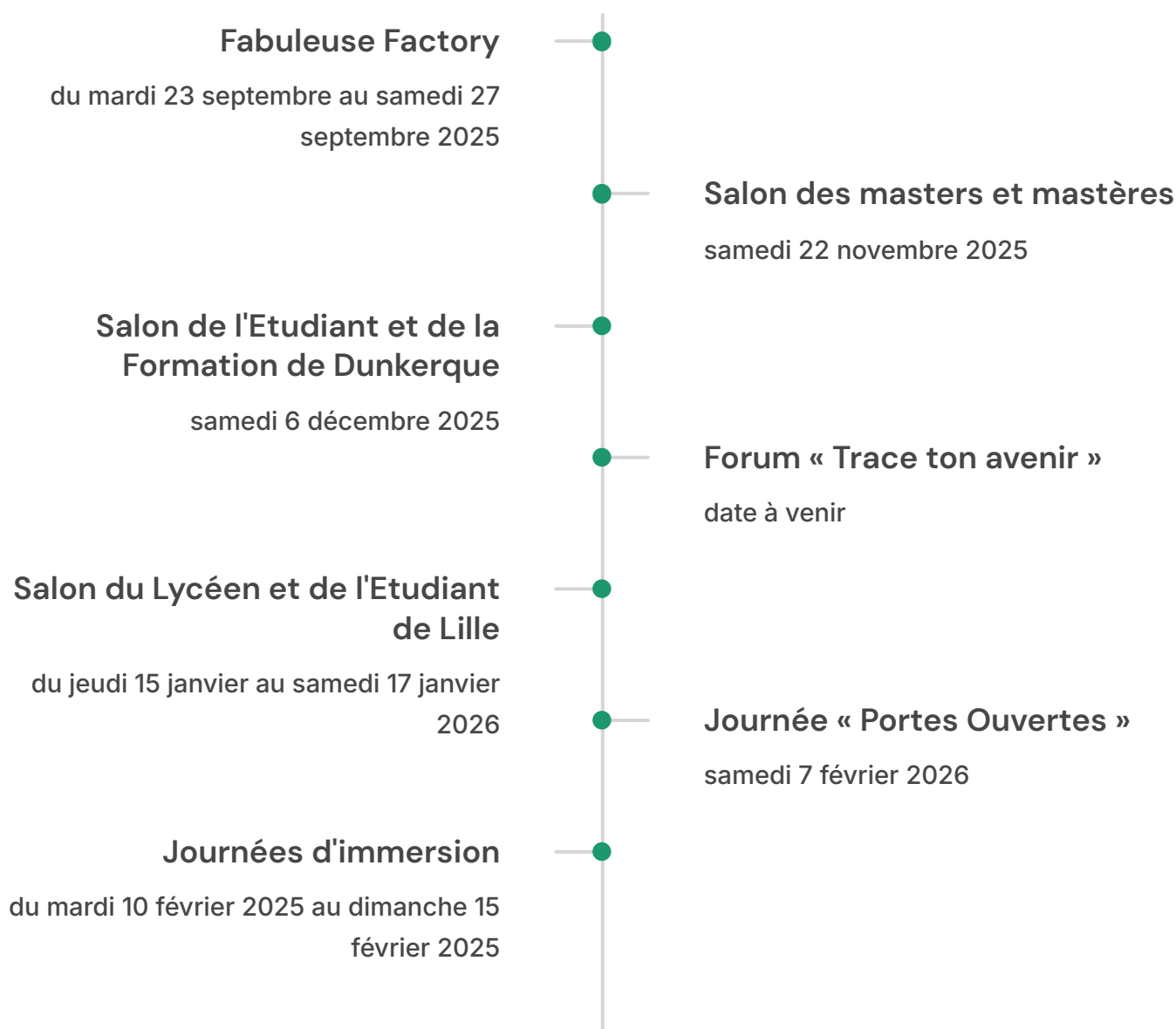
- Mercredi 15 octobre 2025
- Mercredi 21 janvier 2026
- Jeudi 2 avril 2026

F) Vie de Campus :

- **Explor'ULCO 2025, la rentrée universitaire**
 - * lundi 01 et mardi 02 septembre 2025 (Dunkerque, Calais et Boulogne)
 - * jeudi 04 septembre 2025 (St Omer et Longuenesse)
- **Tous en forme, la semaine du sport** : du lundi 15 septembre 2025 au vendredi 19 septembre 2025
- **Festi'sciences, la semaine de la science** : du lundi 6 octobre 2025 au vendredi 10 octobre 2025
- **Journée de sensibilisation au handicap CROUS/ULCO** : jeudi 13 novembre 2025
- **Agir Ensemble, la semaine de l'engagement étudiant** : du lundi 17 novembre 2025 au vendredi 21 novembre 2025
- **On the Road, la semaine de l'international** : du lundi 1er décembre 2025 au vendredi 5 décembre 2025
- **Feel Good, la semaine de la forme et du bien-être** : du lundi 26 janvier 2026 au vendredi 30 janvier 2026
- **Printemps Durable, la semaine du développement durable** : du lundi 16 mars 2026 au vendredi 20 mars 2026
- **Créa 360, la semaine des pratiques artistiques et culturelles** : du mardi 7 avril 2026 au vendredi 10 avril 2026
- **Semaine de communication des actions de la CVEC annuelles** : du lundi 11 mai 2026 au vendredi 15 mai 2026

Informations complémentaires

1) Actions liées à la promotion de l'offre de formation : à confirmer



2) Actions d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants

A) Journées Premier Emploi : dates à venir

- Boulogne-sur-Mer :
- Calais :
- Dunkerque :

B) « Corrige vite ton CV » : les mardis 14 octobre 2025, 18 novembre 2025, 16 décembre 2025, 13 janvier 2026, 10 février 2026 et 10 mars 2026 de 12h à 14h.

C) « Live stages » : les mardis 23 septembre 2025, 4 novembre 2025, 9 décembre 2025 et 20 janvier 2026 de 13h à 14h

3) Événements et dates importantes



Accueil des primo-entrants Explor'ULCO

lundi 01 et mardi 02 septembre 2025 (à confirmer pour le site de St Omer)



Journée d'accueil des étudiants internationaux primo-arrivants

jeudi 9 octobre 2025 après-midi



Journée internationale des personnes handicapées

date à venir



Journées Nationales des Arts et de la Culture dans l'Enseignement Supérieur

date à venir



Journées du sport

date à venir



Fête de la Science

du vendredi 3 octobre au lundi 13 octobre 2025

4) Les journées Egalité, lutte contre les discriminations

- **Journée des droits des aidants** : lundi 6 octobre 2025
- **Journée de lutte contre le harcèlement** : vendredi 7 novembre 2025
- **Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes** : jeudi 27 novembre 2025 (site de Boulogne-sur-Mer)
- **Journée nationale de la laïcité** : mardi 14 octobre 2025 (site de Dunkerque)
- **Journée internationale des droits des femmes** : lundi 9 mars 2026
- **Journée de lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur** : lundi 23 mars 2026
- **Journée internationale de la visibilité transgenre** : lundi 30 mars 2026 (en visioconférence)
- **Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie** : lundi 18 mai 2026
- **10) SUAPS** : pratique des activités physiques et sportives le jeudi après-midi dans la mesure du possible

5) Jours fériés (pour information)

- **Toussaint** : samedi 1er novembre 2025
- **armistice guerre 14/18** : mardi 11 novembre 2025
- **lundi de Pâques** : lundi 06 avril 2026
- **Fête du travail** : vendredi 1er mai 2026
- **Fin de la guerre 39/45** : vendredi 8 mai 2026
- **Ascension** : jeudi 14 mai 2026
- **lundi de Pentecôte** : lundi 25 mai 2026

Répartition des enseignements par blocs de compétences (UE) avec coefficients et affectation des crédits européens(ECTS)

C1 - Diagnostiquer un territoire - analyser					
Semestre	Cours	Coefficient dans bloc	Heures	ECTS	Enseignants
3	Hydrosystèmes	2	30	4	A.Hequette / M.Sedrati
4	Gestion de l'eau	2	30	4	A.Jouvenel
3	Techniques d'enquête	1	12	3	J.Innebeer
4	SAÉ Stage Terrain	2	10	2	A.Jouvenel

C2 - Mettre en œuvre les outils de l'analyse spatiale de manière coordonnée - de manière coordonnée					
Semestre	Cours	Coefficient dans bloc	Heures	ECTS	Enseignants
4	SAÉ Stage Terrain	2	5	1	A.Jouvenel
3	Statistique multivariée	2	24	3	O.Cohen
3	Photo croquis	2	24	3	J.Innebeer
4	Production graphique	2	24	3	P.Abou Sliman

C3 - Produire un savoir géographique - dans une approche argumentée					
Semestre	Cours	Coefficient dans bloc	Heures	ECTS	Enseignants
3	Territoires - espaces ruraux - espaces de transition	1	24	3	G.Mousselin
4	Territoires - espaces urbains	1	24	3	L.Lucas
3	Géomorphologie - structures, formes et dynamiques	1	24	3	E.Blaise
4	Géomorphologie des littoraux	1	24	3	E.Blaise
3	Géographie régionale	1	24	3	A.Jouvenel
4	Géographie économique - la mondialisation	1	24	3	JM Joan
4	Géopolitique des réseaux	1	24	3	P.Abou Sliman

C4 - Enrichir son parcours exploration - exploration					
Semestre	Cours	Coefficient dans bloc	Heures	ECTS	Enseignants
3	Histoire des sciences et des idées	1	24	3	S.Martin
4	Histoire urbaine	1	24	2	
3	Préparation aux concours	1	16	3	S.Frere / Y.Barbe
4	PPP	1	13	2	J.Longuet
4	Transition écologique pour un développement soutenable (TEDS)	1	30	2	P.Abou Sliman
3 et 4	Anglais	1	50 (2*25h)	2 / semestre	P.Renard / M.Louvet

 **Des excursions et sorties de terrain obligatoires** sont programmées tout au long du cursus.

L'autorisation d'utiliser des ordinateurs portables en salle de cours est laissée à l'appréciation de l'enseignant.

L'utilisation du téléphone portable en cours n'est pas autorisée.

Programme des enseignements

COMPETENCE 1 Diagnostiquer un territoire – analyser

OBJECTIFS :



Produire des données (enquête, relevé de terrain)



Traiter des données (qualitatives et quantitatives)



Synthétiser un ensemble de données

RESSOURCES DU 1er SEMESTRE

- **HYDROSYSTEMES 4 ECTS** - 12 heures CM + 18 heures TD - M. Sedrati
 - **Descriptif** : l'ensemble de ce module porte sur l'eau dont la circulation est organisée dans un système hiérarchisé appelé « hydrosystème ». Le concept d'hydrosystème sera abordé en accordant une attention particulière aux différentes échelles spatiales et temporelles. Parmi les thèmes traités figurent le cycle global de l'eau, la notion de bassin versant, l'hydrologie fluviale et lacustre, et les eaux souterraines. La question de la variabilité zonale des régimes hydrologiques dans le monde sera également abordée. Plusieurs études de cas illustreront ces thèmes, particulièrement pendant les séances de travaux dirigés.
 - **Modalités d'évaluation** : 2 notes en contrôle continu en TD (1 épreuve écrite + exercices notés) + 1 examen terminal en CM.
- **TECHNIQUES D'ENQUÊTE 3 ECTS** - 12 heures TD - J. Innebeer
 - **Descriptif** : cet enseignement est conçu comme une introduction aux techniques d'enquête en articulation avec la SAé stage de terrain. Il permettra de savoir pourquoi et comment enquêter : notions de déontologie, droits et devoirs de l'enquêteur ; de préparer l'élaboration d'une enquête : comment déterminer le public cible, la taille de l'échantillon, les types de questions, leur organisation, les types de résultats que l'on peut attendre, etc ; d'élaborer une enquête sur un sujet choisi : construction, phase de test, corrections éventuelles ; de réaliser la passation d'une enquête définitive.
 - **Modalités d'évaluation** : 1 note en contrôle continu

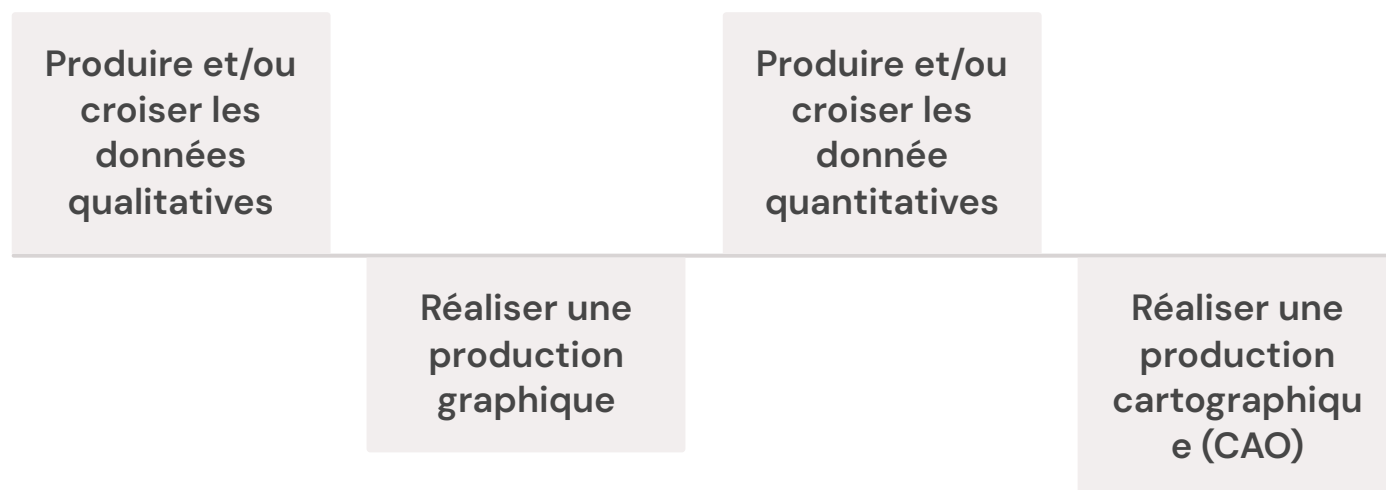
RESSOURCES DU 2nd SEMESTRE

- **GESTION DE L'EAU 4 ECTS** - 12 heures CM + 18 heures TD - A. Jouvenel
 - **Descriptif** : Connaître les enjeux de la gestion de l'eau dans le monde (conflits d'usage, pollution, stress hydrique...) ; identifier les principales sources de pollution de l'eau et leurs conséquences ; connaître les institutions chargées de la gestion de l'eau en France et la gouvernance dans le domaine de l'eau.
 - **Modalités d'évaluation** : 2 notes en contrôle continu (un écrit + un oral) ; 1 note d'examen terminal

- **SAé STAGE DE TERRAIN 2 ECTS** - 10 heures TD - A. Jouvenel
 - **Descriptif** : cette SAé est conçue comme une seconde approche professionnalisante du diagnostic de territoire, suite à la SAé de la première année de Licence. Dans le prolongement des cours-ressources "Techniques d'enquête" et "statistique multivariée", le stage de terrain se déroulera durant 3 jours sur la commune du Touquet-Paris-Plage (62). Les étudiants travailleront en groupe sur le terrain et avec les différents acteurs locaux publics et privés gravitant autour de la politique de développement durable et d'aménagement du territoire de la commune. SAé évaluée également en compétence 2.
 - **Modalités d'évaluation** : 1 note en contrôle continu (livrable présenté en groupe devant un jury).

COMPETENCE 2 Mettre en œuvre les outils de l'analyse spatiale – de manière coordonnée

OBJECTIFS :



RESSOURCES DU 1er SEMESTRE

- **STATISTIQUE MULTIVARIÉE 3 ECTS** - 24 heures TD - O. Cohen
 - **Descriptif** : cet enseignement, appliqué à la géographie, vise à former les étudiants aux techniques d'analyses statistiques multivariées dans l'objectif de constituer, décrire, puis analyser un échantillon pour une enquête.
 - **Modalités d'évaluation** : en contrôle continu : interrogations écrites et/ou devoirs à la maison.
- **ANALYSE DE DOCUMENTS GEOGRAPHIQUES : DE LA PHOTO AU CROQUIS 3 ECTS** - 24 heures TD - J. Innebeer
 - **Descriptif** : ce cours permet d'approfondir les compétences graphiques et d'analyse d'images acquises en première année. Il s'organise autour de la lecture, de l'analyse, du commentaire de certaines images, en commençant par la carte topographique puis en passant à la photographie. A partir du lien entre les deux et de l'analyse du territoire qui en découle, des croquis peuvent commencer à être créés. Ces croquis constituent une interprétation du territoire. Petit à petit, les étudiants apprennent à non plus seulement analyser, mais à produire une image et des messages graphiques.
 - **Modalités d'évaluation** : devoirs sur table + 1 note d'oral

RESSOURCES DU 2nd SEMESTRE

- **SAé STAGE DE TERRAIN 1 ECTS** - 5 heures TD - A. Jouvenel
 - **Descriptif** : SAé évaluée sur les compétences 1 et 2. Voir ci-dessus en compétence 1.
 - **Modalités d'évaluation** : 1 note en contrôle continu (livrable présenté en groupe devant un jury).
- **PRODUCTION GRAPHIQUE : DE LA CARTOGRAPHIE À LA GEOMATIQUE 3 ECTS** - 24 heures TD - P. Abou Sleiman
 - **Descriptif** : cet enseignement vise à apporter aux étudiants de nouvelles compétences techniques qui leur permettront de mieux maîtriser l'expression géo-graphique, c'est à dire la transmission sous forme graphique d'une information liée à un territoire, cela dans une optique d'aide à la décision. Ce cours les fera passer du classique commentaire à une production informatisée de cartes (géomatique).
 - **Modalités d'évaluation** : plusieurs notes de contrôle continu (interrogations écrites et/ou devoirs à la maison).

COMPETENCE 3 Produire un savoir géographique – dans une approche argumentée

OBJECTIFS :



Maîtriser le vocabulaire géographique



Rendre compte et discuter de manière critique des travaux de recherche en Géographie



Prendre en compte une approche multiscalaire des phénomènes et des processus



Faire émerger des questions

RESSOURCES DU 1er SEMESTRE

- **TERRITOIRES - ESPACES RURAUX - ESPACES DE TRANSITIONS 3 ECTS** - 12 heures CM + 12 heures TD – G. Mousselin
 - **Descriptif** : ce cours se propose d'analyser les mutations profondes qui ont touché les campagnes dans les dernières décennies : bouleversements et crises, mais aussi attractivité renouvelée. Longtemps associées à la seule activité agricole et aux sociétés paysannes, les campagnes se sont transformées à un rythme accéléré. Dans des sociétés marquées par un processus continu d'urbanisation, la majorité des espaces ruraux de la planète abritent de nouveaux usages, de nouvelles fonctions et font l'objet de nouvelles représentations qu'il s'agira d'identifier et de comprendre.
 - **Modalités d'évaluation** : CM : examen terminal autour d'une questions de cours / TD : un devoir sur table + un projet de recherche collectif.

- **GEOMORPHOLOGIE - STRUCTURES, FORMES, DYNAMIQUES 3 ECTS** - 12 heures CM + 12 heures TD – E. Blaise
 - **Descriptif** : L'ensemble de ce module constitue une introduction aux concepts de base de la géomorphologie en intégrant des concepts de géomorphologie structurale et de géomorphologie dynamique. L'accent est mis sur l'étude des agents d'érosion et de sédimentation à l'origine de la formation et de l'évolution des principales formes de reliefs terrestres. Sont notamment abordés : le modelé et la dynamique des versants, les reliefs structuraux, la géomorphologie fluviale, les processus et formes glaciaires. La notion de paysage sera également abordée dans le cours. Les séances de travaux dirigés permettront d'approfondir les notions théoriques vues en cours et notamment d'analyser la formation et l'évolution des formes de relief à l'aide de documents cartographiques et de photographies aériennes.
 - **Modalités d'évaluation** : CM : examen terminal / TD : 1 devoir sur table + exercices notés.

- **GEOGRAPHIE REGIONALE - L'UNION EUROPÉENNE 3 ECTS** - 12 heures CM + 12 heures TD – A. Jouvenel
 - **Descriptif** : cet enseignement a pour objectif la maîtrise des connaissances universitaires essentielles sur l'espace européen : intégration économique, institutions, politiques d'aménagement et d'action publique (cohésion, agriculture, politiques maritimes, mobilité). Des documents variés seront analysés et confrontés (cartes NUTS, statistiques Eurostat, textes de l'UE, cartes thématiques) comme demandé à l'épreuve 2 du CAPES (analyse de documents). La production de croquis / schéma de synthèse sur un fond de carte de l'UE sera proposée (compétence obligatoire pour la composition en géographie).
 - **Modalités d'évaluation** : CM : examen terminal / TD : 1 devoir sur table + 1 exposé oral.

RESSOURCES DU 2nd SEMESTRE

- **TERRITOIRES - ESPACES URBAINS 3 ECTS** - 12 heures CM + 12 heures TD – L. Lucas
 - **Descriptif** : Cet enseignement abordera les principaux concepts de la géographie urbaine. Cette investigation s'effectuera à travers la saisie de certains des grands enjeux urbains contemporains et sera illustrée par des exemples variés provenant du monde entier. Le cours reposera sur une idée centrale : dans un contexte d'urbanisation globale de la société, les espaces urbains ne se résument pas aux villes. Chaque lieu peut être appréhendé selon son degré d'urbanité. Le phénomène urbain est un processus permanent qui concerne non seulement les lieux, mais aussi les modes de vie..
 - **Modalités d'évaluation** : CM : examen terminal autour d'une questions de cours / TD : présentation orale

- **GEOMORPHOLOGIE DES LITTORAUX 3 ECTS** - 12 heures CM + 12 heures TD – E. Blaise
 - **Descriptif** : ce cours présente les principaux processus marins ayant une influence sur les littoraux (marées, vagues, courants côtiers, surcotes,...). Le cours est également consacré à la géomorphologie des littoraux, en mettant l'accent sur les caractéristiques morphologiques et sédimentaires des grands types de milieux littoraux, leur mode de formation et leur évolution à différentes échelles temporelles. Sont ainsi abordées les formes d'érosion littorale comme les falaises et les formes d'accumulation comme les plages, les flèches littorales, et les deltas. Plusieurs études de cas illustrent ces thèmes, particulièrement pendant les séances de travaux dirigés.
 - **Modalités d'évaluation** : CM : examen terminal / TD : 1 devoir sur table + exercices notés

- **GEOGRAPHIE ECONOMIQUE - LA MONDIALISATION 3 ECTS** - 12 heures CM + 12 heures TD - JM. Joan
 - **Descriptif** : la « mondialisation » est aujourd'hui un terme général utilisé dans toutes les circonstances. Pourtant, ce terme est éminemment géographique. L'objet de ce cours est axé autour de ce terme qui renvoie à des thématiques de la géographie économique en abordant les échanges commerciaux, les facteurs de localisation des entreprises notamment industrielles, les acteurs économiques... L'approche permet de familiariser les étudiants aux emboitements d'échelles car la thématique conduit à passer du « local au global ». Elle permet également d'aborder la complexité de la géographie économique qui ne peut se limiter à de simples facteurs comparatifs de coûts de main d'œuvre. Enfin, elle permet d'aborder le rôle des territoires dans ce phénomène de mondialisation.
 - **Modalités d'évaluation** : CM : examen terminal / TD : 1 dossier thématique (travail en groupe) + 1 présentation orale d'une revue de presse (travail en binôme ou individuel) + 1 analyse cartographique et 1 synthèse (travail en binôme ou individuel) + possibilité d'un travail de synthèse en classe (individuel).

- **GEOPOLITIQUE DES RESEAUX 3 ECTS** - 12 heures CM + 12 heures TD - P. Abou Sliman
 - **Descriptif** : approfondissement thématique en géopolitique à échelle mondiale, avec des exemples européens approfondis. Connaissances approfondies, réflexion et distance critique sur les relations internationales, les questions géopolitiques et les grands enjeux du XXI^e siècle.
 - **Modalités d'évaluation** : CM : examen terminal / TD : 2 devoir sur table (composition et commentaire de documents).

COMPETENCE 4 Enrichir son parcours – exploration

OBJECTIFS :

Approfondir d'autres champs disciplinaires

Caractériser son projet professionnel en choisissant son parcours de formation

S'approprier les outils de communication (TICE, langues, français)

RESSOURCES DU 1er SEMESTRE

- **HISTOIRE DES SCIENCES ET DES IDÉES 3 ECTS** - 12 heures CM + 12 heures TD - S. Martin
 - **Descriptif** : ce cours est une approche de l'histoire des sciences et des idées dans une acception large, intégrant les dimensions matérielle, sociale, politique et idéologique de la question dans l'Europe moderne, de la Renaissance à l'époque contemporaine. Il s'agit d'examiner l'évolution des savoirs, des pratiques scientifiques et techniques, la circulation des idées, leurs effets sur la naissance de la science moderne et sur les sociétés européennes.
 - **Modalités d'évaluation** : CM : examen terminal / TD : 1 note (écrit en temps limité).
- **PRÉPARATION AUX CONCOURS 3 ECTS** - 4 heures CM + 12 heures TD - S. Frère
 - **Descriptif** : ce cours a pour objectif de permettre aux étudiants de se préparer aux concours de la fonction publique d'Etat. Le cours présente la fonction publique puis le mode de recrutement par concours puis il présente différents exemples de concours accessibles aux étudiants de L2 et les épreuves. Enfin il permet des exercices d'entraînement en cours sur différents types d'épreuves à partir d'annales de concours.
 - **Modalités d'évaluation** : CM : examen terminal / TD : épreuve d'annale de concours en devoir maison.
- **ANGLAIS 2 ECTS** - 25 heures TD - P. Renard / M. Louvet
 - **Descriptif** : choix du thème axé sur Géographie physique, humaine / régionale / aménagement ; vocabulaire associé ; entraînement CLES2.
 - **Modalités d'évaluation** : contrôle Continu (10h de travail en autonomie/semestre sur CRL plateforme de ressources en langues sur le site de l'ULCO + production orale) + examen terminal (compréhensions orale et écrite + production écrite) : 2h. L3 : année où le passage du CLES est obligatoire : CLES2 (niveau B2) en décembre, avec résultat à la rentrée ; ceux qui étaient trop faibles ou auront échoué passent le CLES1 (niveau B1) en janvier.

RESSOURCES DU 2nd SEMESTRE

- **HISTOIRE URBAINE 2 ECTS** - 12 heures CM + 12 heures TD -
 - **Descriptif** : sortant de la Préhistoire, les hommes ont inventé différents modèles d'organisation sociale qui se sont traduits par des formes urbaines très diversifiées, depuis le ive millénaire avant notre ère jusqu'à la révolution industrielle. Le but de ce cours sera d'examiner par l'histoire combien le terme « ville » peut être polysémique et comment les structures urbaines actuelles se sont progressivement construites en Occident..
 - **Modalités d'évaluation** : CM : examen terminal (composition) / TD : 2 notes dont un devoir écrit sur table.
- **PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL UNITÉ 2 : INITIATION À LA CONSTRUCTION DU PROJET PROFESSIONNEL 2 ECTS** - 13 heures TD –
 - **Descriptif** : ce TD vise à construire un projet personnel de poursuite d'études et à sensibiliser à la créativité et à l'innovation, ainsi qu'à tester son potentiel par rapport à son projet personnel et professionnel. Une conférence sur la poursuite d'études et les débouchés sera proposée.
 - **Modalités d'évaluation** : 2 notes en contrôle continu (présentation d'un métier et synthèse d'une conférence).
- **TEDS 1 - TRANSITION ECOLOGIQUE POUR UN DEVELOPPEMENT SOUTENABLE 2 ECTS** - 30 heures TD – P. Abou Sliman
 - **Descriptif** : module de sensibilisation construit autour des 6 axes identifiés : les causes du dérèglement, le changement climatique, la biodiversité et la préservation, les ressources, la transition sociale, les controverses. Une coloration autour de la thématique de la décarbonation industrielle servira de fil rouge.
 - **Modalités d'évaluation** : 2 notes en contrôle continu.
- **ANGLAIS 2 ECTS** - 25 heures TD - P. Renard / M. Louvet
 - **Descriptif** : choix du thème plutôt axé sur risques naturels / environnement / géopolitique / urbanisme ; vocabulaire associé ; entraînement CLES1.
 - **Modalités d'évaluation** : cf. 1er semestre.

Modalités de Contrôle des Connaissances

Modalités validées en conseil de département le 30 septembre 2025.

Préalable

- Texte de référence : arrêté du 30/07/2018 sur la licence
- Les parcours de licence sont organisés en semestre, en blocs de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement.

La définition **de blocs de connaissances et de compétences** vise à valider et attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle.

La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens.

Inscription et progression

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.
- L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année ou des années précédentes (**attention : compatibilité avec les blocs de compétences**).

Progression : les conditions de la progression (L1/L2 et L2/L3) sont définies ainsi pour la Licence de Géographie

01

Scénario 1

L'étudiant obtenant plus de 10/20 de moyenne à chacune des 4 compétences poursuit dans l'année supérieure.

02

Scénario 2

L'étudiant obtenant plus de 10/20 de moyenne générale toutes compétences confondues, il poursuit dans l'année supérieure, même si certaines compétences sont acquises par compensation (moyenne minimum de 8/20).

03

Scénario 3

Lorsque l'étudiant obtient plus de 10/20 de moyenne générale toutes compétences confondues, certaines compétences pouvant être acquises par compensation (moyenne minimum de 08/20) mais d'autres n'étant pas acquises lorsque la moyenne est inférieure à 08/20, il poursuit en année supérieure sous statut AJAC (avec obligation de repasser la ou les compétences non acquises).

04

Scénario 4

L'étudiant n'obtenant pas 10/20 de moyenne générale ne peut poursuivre en année supérieure et reste dans le niveau actuel (redoublement). Il conserve les compétences acquises (moyenne minimum de 10/20) et doit repasser les compétences non acquises.

 Aucune inscription n'est possible en L3 si toutes les compétences ne sont pas acquises en L1.

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC)

Cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.
- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

MCCC ou règlement des études ou règlement des examens

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

- La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.
- Modifications possible si prévu dans MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)

Publicité

La publicité est suffisante si :

- Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants
- Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)
- Le règlement des études est distribué aux étudiants

Validation des parcours de formation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

L'évaluation continue est privilégiée et permet une acquisition (et vérification) progressive tout au long de la formation (arrêté licence) hors régime spécial d'études mentionné par l'art. 12 de l'arrêté du 22/01/2014 modifié fixant le cadre national des formations.

Modalités variées :

- présentiel ou en ligne
- épreuves écrites ou orales
- remise de travaux ou de projets
- mise en situations ou d'observation en milieu professionnel

Contrôle continu et examen terminal

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études.

Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

❏ **Pour le Licence de Géographie & Aménagement s'applique la règle suivante : dans le cas d'un cours magistral + travaux dirigés, l'examen terminal vaut 60 % de la note et la moyenne des notes de contrôle continu vaut 40% de la note.**

Anonymat

Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

Capitalisation et Compensation

Capitalisation

Au sein d'un parcours de formation, les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants.

Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.

- **De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement**, dont la valeur en crédits est également fixée.
- Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) :
 - les crédits obtenus dans le cas de validation d'année(s) et/ou de semestre(s) entier(s), délivrés dans l'établissement d'origine, lui sont définitivement acquis ;
 - les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC faisant partie de semestres non-acquis, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés).

Compensation et obtention du diplôme

La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE).

Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

Par décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation, **un dispositif spécial de compensation** peut être mis en œuvre qui permette à l'étudiant d'en bénéficier à divers moments de son parcours et, notamment, lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou d'interrompre ses études.

Le diplôme s'obtient par application des modalités de compensation choisies par la formation.

Au sein d'un parcours de formation, les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

L'acquisition des UE emportent des crédits européens correspondants.

Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits.

Seconde chance

L'article 12 de l'arrêté du 30/07/2018 prévoit que les MCCC sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance. Pas de délai entre évaluation initiale et seconde chance.

Plusieurs formes possibles :

Évaluation supplémentaire

Une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (« rattrapages classiques »)

Évaluation continue intégrale

En cas d'évaluation continue intégrale, la seconde chance doit être comprise dans ses modalités de mise en œuvre

Évaluation de substitution

L'étudiant bénéficie, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, lorsqu'il a des contraintes particulières, notamment s'il bénéficie d'un régime spécial d'études

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

SYNTHESE

Préalable : la meilleure des notes obtenues en session initiale et seconde chance est conservée.

Evaluation Initiale	Semestre 1 et Semestre 2 Epreuve passée (session 1)	Epreuve de Substitution	Evaluation Supplémentaire (session 2)
OUI	NON (ABJ*)	NON	OUI
NON	OUI	OUI	OUI

* ABI : Absence Injustifiée ABJ : Absence Justifiée

Session d'examen : l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

BONUS

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant...) en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 (20x3% = 0,6 point) :

Note obtenue en activité Bonus dans l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE / 20	0,0	0,3 3	0,3 6	0,3 9	0,4 2	0,4 5	0,4 8	0,5 1	0,5 4	0,5 7	0,6

Le bonus s'applique dans l'« UE - compétence 4 » sur chacun des semestres et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

Important :

- Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : la meilleure des notes est conservée
- Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

Jurys et Résultats - L. 613-1 du code de l'éducation :

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La composition des jurys est publique.

Il est recommandé d'organiser un jury unique et donc jury SUPRA si une même formation est dispensée sur deux sites

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien.

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats (respect du délai autant que faire se peut). La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable »

Les résultats (admis, ajourné et AJAC) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

Redoublement : Le redoublement est de droit et sans limite dans les filières non sélectives.

Assiduité et incidents pendant les examens

L'assiduité est définie par l'arrêté du 30/07/2019.

Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement et d'évaluation.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique. Respect des engagements pris dans le contrat pédagogique de réussite.

En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens. Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).

Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA. L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers

En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

Absence et certificat médical

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

Incidents pendant les examens

Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve. Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

Absence justifiée ou non justifiée

Un étudiant sera déclaré en absence justifiée s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

Evaluation initiale (session 1) :

- un étudiant absent injustifié à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et pourra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (session 2).
- un étudiant absent justifié à une épreuve ou matière en session 1 pourra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Evaluation supplémentaire (session 2):

Un étudiant absent à une épreuve ou matière :

S'il était présent en session 1 :

La note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation

S'il était déjà absent en session 1 :

- **Absence justifiée** : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis
- **Défaillant** : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : les absences injustifiées seront sanctionnées par un 0/20. Les absences justifiées feront l'objet d'une seconde chance avant la fin du semestre, les modalités étant présentées au cas par cas par les enseignants.

Délivrance des Diplômes et mentions

Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG :

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle Licence, en vue de la délivrance du DEUG.

Pour obtenir le diplôme de DEUG, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (L1 et L2).

La délivrance de ce diplôme intermédiaire est possible ; l'étudiant devra en faire la demande.

Obtention du diplôme final de licence

Pour obtenir le diplôme de Licence, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des trois années qui le composent (L1, L2 et L3).

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme : moyenne générale du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence.

Mention Passable

Moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Mention Assez Bien

Moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Mention Bien

Moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Mention Très Bien

Moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

Sportifs de haut niveau (SHN)

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes. Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions. Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN). Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi. Epreuves de substitution proposée par la formation.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

Handicap

Respect des textes réglementaires visés plus haut. Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement. Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

Statuts particuliers et Examens

Statut d'Etudiant Salarié

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne. Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur). Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal. Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Les étudiants « empêchés »

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...).

Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité

La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.

L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée. L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen.

Autres situations particulières

Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

Examens

Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Compensation et obtention du diplôme

Le diplôme s'obtient par application des modalités de compensation suivantes :

Modalité de compensation ... des éléments constitutifs au sein d'une « UE – compétence »

Les éléments constitutifs (ressources ou SAé) sont validés par compensation au sein d'une UE dès lors que la moyenne de l'UE est supérieure ou égale à 10/20. Cette dernière est obtenue par la moyenne pondérée des EC affectés de coefficients.

Modalité de compensation ... des compétences au sein de l'année

Les compétences peuvent être validées par compensation au sein d'une même année dès lors que la moyenne de l'année est supérieure ou égale à 10/20 et que la note obtenue pour chaque compétence est supérieure ou égale à 8/20.

Capitalisation

Au sein d'un parcours de formation, les éléments constitutifs, les unités d'enseignement et les compétences sont définitivement acquis et capitalisés dès lors que l'étudiant les a validés, que ce soit directement (note supérieure ou égale à 10/20), ou par compensation. La note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser les épreuves afférentes. L'acquisition de l'EC ou de l'UE-compétence entraîne l'acquisition des crédits ECTS correspondants. Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque EC et de chaque UE.

Progression

L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année et des années précédentes. Ainsi, si l'étudiant a une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à son année, et aucune compétence sous 8/20 : il valide ses 4 compétences et valide son année.

Dans le cas où l'étudiant ne valide pas l'ensemble de l'année, il pourra, sous conditions, bénéficier du statut d'Ajourné Autorisé à Composer (AJAC). Les conditions pour bénéficier de ce statut sont définies par chaque département pédagogique et précisées dans le guide des études de la formation.

Pour le Licence de Géographie & Aménagement, lorsque l'étudiant obtient plus de 10/20 de moyenne générale toutes compétences confondues, certaines compétences pouvant être acquises par compensation (moyenne minimum de 08/20) mais d'autres n'étant pas acquises lorsque la moyenne est inférieure à 08/20, il poursuit en année supérieure sous statut AJAC (avec obligation de repasser la ou les compétences non acquises). Si une compétence de la L1 n'est pas acquise à l'issue de la L2 sous statut AJAC le passage en L3 sera impossible même en cas de succès en L2

LA FRAUDE AUX EXAMENS

Un étudiant surpris en flagrant délit de fraude (ex : antisèches (feuilles de brouillon manuscrites, fiches de révision, ...), téléphone portable, tablette électronique, etc) ou de tentative de fraude peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire délivrée par la Section disciplinaire de l'Université du Littoral Côte d'Opale (composée de membres élus du Conseil académique).

Les sanctions disciplinaires applicables dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, sont :

L'avertissement

Le blâme

L'exclusion de l'établissement

Pour une durée maximum de 5 ans ; cette sanction peut être prononcée avec sursis, si l'exclusion n'excède pas deux ans

L'exclusion définitive de l'établissement

L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur

Pour une durée maximum de 5 ans

L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur

-  Conformément à l'article R.811-11 du code de l'éducation, toute sanction prévue au présent article et prononcée dans le cas d'une fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, entraîne pour l'intéressé, la nullité de cet examen ou de ce concours.

LAN SAD et CLES

Le Département Langues & Langues Appliquées est responsable des modalités de ventilation des services des enseignants(-chercheurs) de langues. Son Conseil a créé une Commission LanSAD dédiée à la gestion d'éventuelles contestations de résultats dans l'UE LanSAD, en lien direct avec les Présidents des jurys des formations.

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD en Licence

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2e ou 3e langues obligatoires ou en option obligatoire.

L1-L2-L3S5

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Pratique de la Langue Orale (PLO)

**40% de la note
semestrielle**

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO)

Pratique de la Langue Ecrite (PLE)

**40% de la note
semestrielle**

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE)

Travail en Autoformation Guidée (TAG)

**20% de la note
semestrielle**

Au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Licence est le niveau B1+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). En Master, le niveau minimum requis est le niveau B2+ du CECRL.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en L1-L2-L3S5

Compétences évaluées	SESSION 1	SESSION 1 Épreuve de substitution	SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	CE PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (40%)
Pratique de la Langue orale	PO CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (40%)
Autoformation guidée	TAG TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (20%)

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

L3S6 – Intégration du CLES

Intégration du CLES en L3 – semestre 6

En plus des évaluations du semestre en langues, le semestre 6 de L3 intègre une note de CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) à hauteur de **50% de la note semestrielle de langue 1**. L'étudiant doit donc se présenter au CLES dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation, totale ou partielle, par la Commission LanSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement à la L3S6 sera prise en compte par la Commission LanSAD.

L'orientation des étudiants vers le CLES B2 ou le CLES B1 sera effectuée en fonction des résultats obtenus au test de positionnement, ou sur proposition de l'enseignant, après accord du Président du jury CLES.

Déroulement des sessions 1 et 2 en L3S6

Compétences évaluées	SESSION 1	Épreuve de substitution	SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	CE PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (20%)
Pratique de la Langue orale	PO CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (20%)
Autoformation guidée	TAG TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (10%)
CLES	Session unique	Orientation vers les épreuves de substitution, sans possibilité d'obtenir la certification	Orientation vers les épreuves de session 2, sans possibilité d'obtenir la certification	CLES (50%)

** Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.*

Tableau de conversion des compétences évaluées au sein d'une même session CLES en notes pour les étudiants de L3S6

(1 compétence B2 = 5 points / 1 compétence B1 = 4 points)**

COMPÉTENCES VALIDÉES	0 compétence	1 compétence	2 compétences B1	3 compétences B1	4 compétences B1
0 compétence B2	0	4	8	12	16
1 compétence B2	5	9	13	17	
2 compétences B2	10	14	18		
3 compétences B2	15	19			
4 compétences B2	20				

** Attention, le CLES B2 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B2 sont validées au moment de leur évaluation ; le CLES B1 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B1 (ou B2) sont validées au moment de leur évaluation.

Bonus Centre de Langues (LV2-LV3) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à des évaluations sur le même format que celles prévues dans les MCCC LanSAD de Licence (cf. supra), mais n'incluent que 5 heures minimum de travail en autoformation guidé (TAG). Le CLES n'est pas intégré dans les notes finales de L3-S6.

La moyenne des 3 notes donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus chaque semestre.

Au Centre de Langues, un étudiant ne peut pas s'inscrire dans un cours dont il maîtrise déjà parfaitement la langue enseignée (niveau C2 du CECRL). Si un étudiant a déjà validé un niveau dans une langue, il devra alors obligatoirement s'inscrire dans le niveau supérieur, s'il se réinscrit dans cette même langue, l'année suivante.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour le 2e semestre de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LanSAD.

Mise en place d'un congé pour convenance personnelle

Adoption par la CFVU du 24/06/2025

Précisions, rentrée 2026 :

- *Public concerné : tous les étudiants sauf les étudiants relevant de la formation continue (FC) et de l'apprentissage*
- *Délai pour déposer un certificat médical justifiant de l'absence en période de contrôle continu ou d'examen : afin de respecter le délai prévu dans la réglementation des examens adoptée par les conseils pour le contrat d'établissement 2020 (voir ENT), le délai maximum est de 5 jours suivant le contrôle ou l'examen.*

Cette proposition de congés fait initialement suite à une sollicitation des élus étudiants, afin de tenir compte des difficultés des personnes étudiantes souffrant de dysménorrhées sans nécessité d'une adaptation particulière (hors RSE). Dans le cadre des réflexions sur sa mise en place, il est apparu que les étudiants pouvaient également être amenés à s'absenter pour des raisons personnelles non-médicales. Cela peut aller par exemple du décès d'un proche, à une convocation à la préfecture, etc.

L'Université du Littoral Côte d'Opale a ainsi souhaité faciliter le parcours de ses étudiants en proposant de mettre en place un congé pour convenances personnelles ouvert à tous et toutes.

Il est essentiel de souligner qu'aucun.e étudiant.e n'a d'intérêt à manquer des cours dans l'optique de l'obtention de son diplôme.

10 jours d'absences justifiées par an

Octroyés sans justificatif médical, à raison de 2 jours consécutifs au maximum

Régime des absences justifiées

Ce congé entre dans le régime des absences justifiées pour contrôle d'assiduité

Délai de demande

Ces absences pourront être demandées dans le délai maximum de 48 heures qui précède ou qui suit le jour de l'absence à l'aide d'une attestation sur l'honneur

Selon la fréquence des absences et le motif évoqué dans l'attestation, la validation de cette absence pourra s'accompagner d'une information sur le Service Santé Etudiant pour un éventuel accompagnement dans la prise en charge de troubles de la santé.

En cas d'absence en période de contrôle continu ou d'examen, cette absence ne pourra être considérée comme justifiée que par un certificat médical fourni dans un délai maximum de 5 jours suivant le contrôle ou l'examen.

Un retour sur le dispositif sera réalisé après une année de mise en oeuvre afin de juger de son efficacité et de son éventuelle modification le cas échéant.

INFORMATIONS PRATIQUES

S.U.A.I.O.I.P

Service Universitaire d'Accueil, d'Information, d'Orientation et Insertion Professionnel

Ce service vous propose de vous aider tout au long de votre cursus universitaire à vous **informer** sur :

- la poursuite d'études, les débouchés et les métiers accessibles après votre diplôme
- les différentes procédures liées aux changements de filières, à la réorientation et aux dispositifs d'aide à la réussite
- l'actualité du recrutement, les nouvelles formations, les concours, grâce aux fonds documentaire composé d'ouvrages et de de revues.
- Le devenir des étudiants ayant suivi votre formation avant vous.

Le SUAIOIP vous **accompagne** également dans :

- La construction de votre projet professionnel à travers des RDV individuels, des ateliers, des modules de formation.
- La recherche de stage sur RDV et lors des Journées du Premier Emploi.
- La relecture de tes CV, lettres de motivation et dans la préparation des entretiens d'embauche sur RDV ou via l'atelier « Corrige Vite ton CV ».

Le SUAIOIP **facilite** :

- Les liens avec le monde professionnel grâce : à la diffusion des offres de stage et d'emploi. L'organisation de journées de rencontre avec des entreprises et des acteurs de l'emploi.
- après votre formation à l'université, nous vous contacterons afin de savoir ce que vous devenez : poursuite d'études, insertion....

Maison de l'étudiant

Avenue de l'Université à Dunkerque Tél : 03-28-23-75-50

E-Mail : suaiodk@univ-littoral.fr

Le SPORT à l'ULCO

L'ULCO te propose un large éventail de disciplines sportives à différents niveaux. Du loisir à la compétition, l'université t'offre la possibilité d'intégrer la pratique sportive dans ton cursus de formation à travers le SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives).

SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives)

C'est le service des sports de l'ULCO. Il propose et organise les activités physiques et sportives pour tous les étudiants. Un large choix de pratiques est offert pour décompresser et sortir de tes cahiers. Dès la rentrée, jette un oeil sur [le site web du SUAPS \(https://suaps.univ-littoral.fr\)](https://suaps.univ-littoral.fr) pour découvrir les activités et stages sportifs proposés à Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque et Saint-Omer puis inscris toi en ligne à l'activité choisie rubrique Inscriptions.

Voici les liens d'accès aux différents plannings des activités sportives 2024/2025, que vous retrouvez directement sur le site, à la rubrique "Les activités physiques et sportives" :

- Pour Boulogne : https://suaps.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2024/09/Boulogne_2024_2025.pdf
- Pour Calais : https://suaps.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2024/09/Calais_2024_2025.pdf
- Pour Dunkerque : https://suaps.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2024/09/Dunkerque_2024_2025.pdf
- Pour Longuenesse : https://suaps.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2024/09/Longuenesse_2024_2025.pdf

Envie de compétition

L'association sportive, affiliée à la FFSU (Fédération Française de Sport Universitaire), te permet de participer à des rencontres sportives. Après constitution du dossier d'inscription (un certificat d'inscription, ta carte d'étudiant, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition de moins de 6 mois + un chèque de 27€), enfiler le maillot de l'ULCO pour défendre ses couleurs.

Bonus sport

Tu veux être noté en SUAPS ? Pas de problème. Il faut avoir un minimum de 10 séances consécutives pour développer les compétences attendues et prétendre à une note. Tu recevras la fiche d'évaluation et de compétence lors de ton inscription. **ATTENTION : toutes les activités ne sont pas évaluées.**

Contact : Secrétariats SUAPS (Mme Leulliette / 03 28 23 76 67)

« Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes »

Votre Université met en place un dispositif de signalement et d'alerte des discriminations, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes dont vous pourriez être victime dans votre vie étudiante. Vous pouvez écrire au mail à l'adresse : stop.discrimination@univ-littoral.fr ou rencontrer sur chaque pôle de l'ULCO un des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e et agent.e). ⁴¹ Toutes les infos et les coordonnées sur <https://egalite.univ-littoral.fr/>

Service Santé et Handicap

Le service de santé pour les étudiants

Une offre de santé gratuite pour tous les étudiants sur Boulogne-sur-Mer – Calais – Dunkerque – St Omer.

- consultations médecine préventive, entretiens infirmiers, contraception d'urgence,
- handicap : aménagement des études ou des examens,
- suivi préventif : bilan de santé, vaccinations , étudiants internationaux.

Écoute psychologique

Accueil et orientation avec la psychologue, sur rendez-vous:

- A Boulogne-sur-Mer et Calais, par mail rdv.apsytude@gmail.fr ou par tel. : [0627869183](tel:0627869183)
- A Dunkerque et Saint-Omer, par mail psychologue-dk-so@univ-littoral.fr

Les Etudiants Relais Santé (ERS)

Sur chaque site des étudiants relais santé (emploi étudiant) animent des actions de prévention sur les problématiques de santé des étudiants. Rejoins-les et forme-toi sur la gestion du stress, la nutrition, les addictions, la vie affective et sexuelle.

EN SAVOIR PLUS : +33 (0)3 28 23 71 61

Handicap'ulco

Cette équipe polyvalente se mobilise pour compenser au mieux tes difficultés quotidiennes, en cas de handicap, en mettant en oeuvre des moyens matériels et humains.

Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements d'études ou d'examens par exemple :

- des copies de cours,
- des aménagements de salles d'examen selon le handicap présenté,
- un accompagnement étudiant adapté aux besoins,
- l'accès à des matériels et des supports pendant les cours et examens pour compenser tout ou partie du handicap,
- un temps de composition majoré.

Lien vers le site : [Equipe Handicap'ULCO](#) (connexion à l'ENT requise)

Demande d'aménagement

Contacte l'équipe dès ton inscription et au plus tard à la rentrée. **ATTENTION, seules les demandes adressées en début d'année universitaire pourront être étudiées !**

Contact : handicap.etudiants@univ-littoral.fr

Un Service Social à votre écoute

L'ULCO et le CROUS contribuent à l'amélioration de tes conditions de vie d'étudiant à travers l'apport de différentes aides financières.

Bourses sur critères sociaux

La demande est à effectuer entre le 15 janvier et le 15 mai précédant la rentrée via internet sur www.messervices.etudiant.gouv.fr

EN SAVOIR PLUS : <http://www.crous-lille.fr>

Aide d'urgence (ASAP)

Géré par le CROUS, cette aide spécifique t'apporte, en cas de situation financière précaire, une assistance personnalisée ponctuelle voire annuelle. Les dossiers sont à constituer avec les assistantes sociales de l'université.

Aide d'urgence (FSDIE)

Géré par le CROUS, cette aide spécifique t'apporte, en cas de situation financière précaire, une assistance personnalisée ponctuelle voire annuelle. Les dossiers sont à constituer avec les assistantes sociales de l'université.

Bourses mobilité pour l'étranger

Diverses bourses de mobilité existent, sous certaines conditions, pour effectuer un stage ou une formation à l'étranger de la Licence 1 au Master 2.

Les villes, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais et le Conseil Régional proposent également des aides financières. Renseigne-toi sur leur site web.

EN SAVOIR PLUS : boursestage.inter@univ-littoral.fr

CONTACT Assistantes sociales

Mme LEMAIRE (Dunkerque) +33 (0)3 28 23 68 60 service.social.littoral@crous-lille.fr

Mme DEMAZIERE (Boulogne, Calais, Dunkerque et St-Omer) +33 (0)3 28 23 68 60
service.social.littoral@crous-lille.fr

Bibliothèque Universitaire (BULCO)

La BULCO met à disposition plus de 150 000 documents toutes disciplines confondues dans ses 4 bibliothèques, ainsi que de nombreux services.

- D'importantes collections de manuels, livres de référence, revues, DVD, cartes, mais aussi des films, des BD, des romans.
- Des ordinateurs en accès libre et des tablettes (sur présentation de la carte d'étudiant)
- Des salles de travail en groupe et l'accès au wifi
- Tu peux emprunter avec ta carte multi-services CMS jusqu'à 10 livres (ou 10 revues) et 3 DVD pour 2 semaines et prolonger 1 fois sur [maBULCO](#) à partir de ton compte lecteur.
- Des milliers de ressources en ligne sont disponibles depuis les postes informatiques de l'ULCO mais aussi à distance après identification sur [le site de la BULCO](#).

Envie de rencontrer un auteur ou de voir une expo ? La BU est là pour ça ! Elle te propose aussi des conférences, des ateliers, des projections tout au long de l'année. Et c'est toujours gratuit !

Ubib c'est quoi ?

Un service de renseignements en ligne ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h. Il te permet de poser des questions à des bibliothécaires sous forme de chat instantané ou via un formulaire pour une réponse différée (dans les 48 heures ouvrées).

Formations

Les bibliothécaires peuvent te former à la recherche documentaire, à la bibliographie, aux bases de données ou à Zotero.

Réservation/Prêt/PEB

Tout document qui ne se trouve pas dans ta bibliothèque peut t'être envoyé gratuitement par une autre bibliothèque de l'ULCO en 72h ou par une autre BU française en quelques jours.

INFO BU DUNKERQUE

55, Avenue de l'Université 59 379 Dunkerque +33 (0)3 28 23 74 60

Mail : bulco@univ-littoral.fr

Site : www.bulco.univ-littoral.fr

Horaires :

lundi au vendredi : 8h à 19h samedi : 9h à 12h45

Bureau de la vie étudiante (BVE)

Parce que la vie étudiante ne se limite pas aux amphithéâtres, le Bureau de la Vie Étudiante (BVE) a pour mission de t'accompagner dans tout ce qui sort du cadre des cours. Ce service se mobilise sur les questions de vie associative, d'initiatives étudiantes et de pratiques artistiques amateurs.

- envie d'organiser des animations sur le campus (rencontres sportives ou culturelles),
- envie de participer aux manifestations organisées par le BVE (rentrée, journées thématiques),
- envie de t'investir dans la vie de l'ULCO (étudiants élus, label citoyen, emplois étudiants),
- des difficultés sociales et/ou financières,
- besoin d'aide pour ton asso' étudiante (aide logistique, subventions),
- besoin d'un accompagnement particulier ou d'un aménagement de tes études (en raison de problèmes de santé).

PERMANENCES

Lundi et jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h **Mardi, mercredi et vendredi** : de 9h à 12h

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS ETUDIANTES

Besoin d'aides financières pour vos projets associatifs ? Pensez au FSDIE ! Deux aides sont possibles : un fonds de roulement de 300 € versé en début d'année universitaire et des subventions pour les projets (3 commissions par an). Plus d'infos en téléchargeant les documents ci-après ou en contactant le BVE :

- [Critères subventions associations](#)
- [Dossier de demande de fonds de roulement associatif](#)
- [Dossier de demande de subvention FSDIE](#)
- [Notice pour remplir le dossier subvention FSDIE](#)

ENGAGEMENT ETUDIANT

Votre engagement et votre investissement valorisés à l'ULCO : le dispositif de Valorisation de l'Engagement Étudiant vous garantit la validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises.

Contacter le Bureau de la vie étudiante

+33 (0)3 28 23 73 46

+33 (0)3 28 23 74 41

Handicap : handicap.etudiants@univ-littoral.fr

Vie étudiante : bve@univ-littoral.fr

EMPLOIS ÉTUDIANTS

L'ULCO recrute des emplois étudiants pour des missions "vie de campus" : promotion de l'offre de formation, appui au centre de ressources en langues, activités sportives et culturelles, emplois relais santé, etc.

Ces emplois étudiants proposés au titre du décret n°2015-652 du 10/06/2015 concernent les activités suivantes :

Accompagnement pédagogique

Rémunération deux fois le SMIC horaire (soit 23,04 € brut au 01/05/2023)

- Tutorat dans les départements de formations et les composantes de l'ULCO,
- Tutorat dans le cadre du PRREL FSE Réussite,
- Méthodologie documentaire à la BULCO,
- Plateforme FLE,
- Centre de Ressources en Langues.

Vie de campus

Rémunération une fois le SMIC horaire (soit 11,52€ brut au 01/05/2023) pour les activités suivantes

- Maisons des Étudiants de Dunkerque, Calais et Boulogne,
- Espace culturel La Chapelle,
- Étudiants Relais Santé (SUMPPS),
- Accompagnement des étudiants en situation de handicap,
- Centre de Ressources en Langues,
- Service d'appui au personnel de BU,
- Accueil des étudiants internationaux (Direction des Relations Internationales et ISCID),
- Centre de l'Entrepreneuriat du Littoral (CEL/HUBHOUSE),
- Animation sportive et culturelle (SUAPS),
- Promotion de l'offre de formation et cordées de la réussite (SUAIO),
- Salles informatiques et PIX,
- Surveillance de tests de positionnement (en début d'année universitaire),
- Accueil pour la période d'intégration des étudiants de première année (en début d'année universitaire),
- Autres missions ponctuelles (Journées Portes Ouvertes, Journées Explor'ULCO, Journées Universanté, Enquêtes, ...)

Les caractéristiques des différents contrats étudiants sont renseignées dans la liste des emplois étudiants.

Les horaires de travail sont déterminés par le responsable du tuteur en adéquation des horaires et contraintes imposées par la formation suivie par l'étudiant.

Pour le tutorat PRREL, il sera possible de candidater courant octobre lorsque les étudiants à encadrer, présents dans les différentes formations, seront sélectionnés.

Pour consulter les offres d'emplois étudiantes à l'ULCO : https://www.univ-littoral.fr/universite/recrutement/recrutement_etudiants/

CONTACTS

Direction du Département Géographie :

M. Anthony JOUVENEL

M. Jean-Marc JOAN

direction.geographie@univ-littoral.fr

Responsable d'année / Président de Jury en
L2 :

M. Anthony JOUVENEL

anthony.jouvenel@univ-littoral.fr

Secrétariat Licence Géographie :

Mme Emilie FERYN

secretariat.geographie@univ-littoral.fr

Bureau 2419, 2ème étage, Citadelle

03.28.23.70.26

Adresse Postale :

Département Géographie et Aménagement

Centre Universitaire de la Citadelle

220 Avenue de l'Université

BP 65526

59379 Dunkerque Cedex

SERVICES UNIVERSITAIRES

Bibliothèque Universitaire (BULCO) :

55, avenue de l'Université 59140 Dunkerque

Tél. 03.28.23.74.60

Restaurant Universitaire (RU) :

Place des Nations – Dunkerque

Tél. 03.28.66.28.26

CROUS : Centre universitaire de la Citadelle

Avenue de l'Université-Dunkerque

Tél. 03.28.66.28.26

SUAPS : Centre universitaire de la Citadelle

Avenue de l'Université-Dunkerque

Tél. 03.28.23.76.67

Assistante sociale : Centre universitaire de la
Citadelle

Avenue de l'Université-Dunkerque

Tél. 03.28.23.71.61

Infirmière : Centre universitaire de la Citadelle

Avenue de l'Université-Dunkerque

Tél. 03.28.23.70.11

SITE DE L'ULCO : <https://www.univ-littoral.fr/>